

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JANVIER 2018

**N°02- NOTE DE SYNTHÈSE**  
**Relative à la demande de subvention au titre de la DETR 2018**  
**concernant l'équipement en mobilier scolaire.**

*Rapporteur Virginie GIMENEZ*

La commune va procéder à l'achat de matériels afin d'équiper les classes des écoles Pierre CAUVIN et Romain KNECHT, selon les besoins identifiés avec les directrices d'école.

Cet investissement concerne l'achat de :

- de 30 chaises destinées à une classe de CM1 et CM2 (taille 6) de l'école Pierre CAUVIN
- de 30 lots de portemanteaux muraux destinés à l'école Romain KNECHT

Dont le montant total hors taxe s'élève à 2 430,00€ (deux mille quatre cent-trente euros).

Considérant la nécessité de pouvoir équiper les classes selon les besoins recensés par les directrices des écoles respectives, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à demander une subvention au titre de la DETR pour l'année 2018.

**ALPES MARITIMES**  
**COMMUNE DE DRAP**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 002/2018

**OBJET : Finances : demande de subvention – DETR 2018 – Catégorie 7 : Mobiliers Scolaires**

L'an deux mille dix-huit, le 15 du mois de janvier à 19 heures

le Conseil Municipal de la Commune de DRAP, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur **Robert NARDELLI**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 9 janvier 2018.

PRESENTS : Robert NARDELLI / BIANCHI Romain / Alexandra RUSSO / Philippe MINEUR / Virginie GIMENEZ / Serge DIGANI / Jean-Christophe CENAZANDOTTI/ Françoise DAMILANO / Catherine DINI / Charles BEVACQUA/ Nathalie DIGANI/ Jean-Marc GIMENEZ / Sophie ESPOSITO / Mélanie MORINI / Delphine BOLLARO/ Taoufik FATFOUTA/ Christine DECORDIER/ Martine DUNOYER DE SEGONZAC/ Jean-Yves LESSATINI/ Gracienne DODAIN/ Marc LEROY/ Philippe JANIN/ Jean-Luc CAMBRA / Eddie DEGIOVANNI / Pierre VESTRI / Régine RODRIGUEZ / Sonia CHAKROUNI

PROCURATIONS :

ABSENT :

Secrétaire de séance :

\*\*\*\*\*

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les article R.2334-19 à R.2334-35 fixant les conditions d'attributions,

**Vu** la commission des élus de la DTER qui s'est réunie le 29 novembre 2017 afin de définir les catégories d'opérations éligibles à la DETR pour l'année 2018,

**Vu** la circulaire préfectorale du 7 décembre 2017,

**Vu** l'article L.2234-37 – modifié par la loi n°2017-262 du 1<sup>er</sup> mars 2017 – art 2, nommant les catégories et les membres de la commission,

**Vu** l'article 179 de la loi de finances n°2010-1657 du 29 décembre 2010,

**Considérant** la demande des directrices d'école

**Considérant** la nécessité de procéder aux achats de mobiliers scolaires afin de mieux accueillir les enfants et leurs enseignants,

Après avoir entendu le rapport de présentation,

Il est proposé au Conseil municipal, d'autoriser le Maire ou son représentant :

-de valider la liste des opérations suivantes qui sont éligibles au titre de la DETR 2018 fixée par la commission des élus du 29 novembre 2017, sous la catégorie n°7,

-d'effectuer toutes les démarches nécessaires pour la demande de subvention au titre de la DETR 2018 pour un montant total d'achat Hors taxe de 2 430,00€ (deux-mille quatre cent-trente euros).

**Nombre de Conseillers en exercice : 27**

**Présents :**

**Votants :**

**Absents :**

**Pour :**

**Contre :**

**Abstentions :**

AINSI FAIT ET DELIBERE A DRAP  
LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS  
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Robert NARDELLI  
Maire de DRAP

**Compte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le : 16/01/2018**  
**et publication en mairie le : 17/01/2018**